

 <p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<p>Domaine : DROIT-ECONOMIE-GESTION Mention : DROIT</p> <p>RÉGLEMENT PÉDAGOGIQUE</p> <p>LICENCE DROIT 1^{ère} Année (L1) Semestres 1 et 2</p> <p>Responsable Pédagogique : Professeur Xavier LATOUR</p>	<p>Année Universitaire 2018-2019</p>
---	--	---

Ce diplôme de LICENCE sur 3 ans est destiné à donner aux étudiants une formation générale dans les grandes matières juridiques et une initiation à la science politique, tout en offrant une ouverture assez large, surtout en 1^{ère} année, vers d'autres disciplines.

Elle a pour objectif d'assurer les bases indispensables à toute formation d'ordre juridique et politique avant de s'engager vers des domaines spécialisés du droit et de la science politique.

1- Organisation des enseignements

Article 1 : Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignements capitalisables, et sont dispensés sous forme de cours et/ou de travaux dirigés. Sauf dispositions spéciales, l'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs de toutes les unités d'enseignement (UE) du semestre.

Article 1.1 : Les étudiants peuvent demander, au plus tard avant le début des TD, l'autorisation d'être **Dispensés d'assiduité aux TD** sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

Article 2 :

Semestre 1

UE 1 : les étudiants doivent suivre l'enseignement de *Droit Civil 1* en cours magistral (CM) et travaux dirigés (TD).

UE 2 : les étudiants doivent suivre l'enseignement de *Droit Constitutionnel 1* en CM et TD.

UE 3 : les étudiants doivent suivre l'enseignement de *Formation historique au Droit* en CM et TD.

UE 4 : les étudiants doivent suivre 3 enseignements obligatoires :

- *Vie politique française*
- *Introduction au Droit*
- *Relations internationales*

Compétences transversales : les étudiants doivent suivre l'ensemble de ces enseignements

- *Compétences écrites 1 – Ecri+ :* Test de positionnement et formation
- *Anglais 1 :* Formation en ligne via Moodle et en Centre de Ressource en Langues (CRL)
- *Compétences informationnelles 1 :* Formation sur plateforme Moodle

Semestre 2

UE 1 : les étudiants doivent suivre l'enseignement de *Droit Civil 2* en cours magistral (CM) et travaux dirigés (TD).

UE 2 : les étudiants doivent suivre l'enseignement de *Droit Constitutionnel 2* en CM et TD.

UE 3 : les étudiants doivent suivre 3 enseignements obligatoires :

- *Vie politique française*
- *Histoire du Droit*
- *Organisation administrative*

UE 4 : les étudiants doivent choisir 1 enseignement obligatoire parmi :

- *Grands systèmes juridiques*
- *Histoire institutionnelle*

Compétences transversales : les étudiants doivent suivre l'ensemble de ces enseignements

- *Compétences numériques 1 :* Test de positionnement sur plateforme PIX et formation sur Moodle
- *Anglais 2 :* Formation sur Moodle et en CRL
- *Préprofessionnalisation 1 :* Formation sur Moodle

2- Contrôle des connaissances

Article 3 : La convocation aux examens se fera par le biais de l'Environnement Numérique de Travail et du site internet.

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignements, il est organisé un contrôle des connaissances conforme aux articles 7 et 8 du présent règlement pédagogique.

Article 5 : Chaque unité d'enseignements est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Au sein de chaque unité d'enseignements, la compensation entre les notes obtenues en application de l'article 4 s'effectue sans note éliminatoire.

Article 6 : Un semestre de Licence est validé quand l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les unités d'enseignements. Les semestres se compensent entre eux. Les unités d'enseignement se compensent au sein du semestre.

Les étudiants **non admis au semestre** conservent les unités d'enseignement acquises. Chaque unité non validée implique de repasser les matières non acquises (note inférieure à la moyenne) en session 2.

L'application du principe de la compensation est automatique aux UE et aux semestres. La formation de Droit à l'UFR Droit et Science politique de Nice autorise un passage à l'année supérieure uniquement à la suite d'une validation de l'année inférieure.

Toute année est validée dès lors que la moyenne annuelle est au moins équivalente à 10/20 (et 60 crédits ECTS obtenus).

Article 7 : Notation des épreuves d'examen

Toutes les UE sont affectées d'un coefficient 1 et l'ensemble des épreuves est noté sur 20. Exception faite de certaines compétences transversales validées par un résultat : acquis ou non acquis.

La note de contrôle terminal (CT) et la note de TD font une moyenne globale pour chaque matière. Chaque moyenne de matière est utilisée pour calculer la moyenne de l'UE. La présence aux TD est obligatoire : 2 absences non justifiées peuvent entraîner un zéro.

Article 8 : Nature et durée des épreuves

Semestre 1

UE 1 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, une épreuve écrite de 2 heures.

UE 2 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, une épreuve écrite de 2 heures.

UE 3 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, une épreuve écrite de 2 heures.

UE 4 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, trois épreuves écrites d'une durée d'1 heure chacune.

Compétences transversales :

- *Compétences écrites 1- Ecri+* : Evaluation formative en cours de semestre et sommative sur poste en fin de semestre.
- *Anglais 1* : QCM en présentiel.
- *Compétences informationnelles 1* : QCM de 45 min sur poste informatique.

Semestre 2

UE 1 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, une épreuve écrite de 3 heures.

UE 2 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, une épreuve écrite de 3 heures.

UE 3 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, trois épreuves écrites d'une durée d'1 heure chacune.

UE 4 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, une épreuve écrite d'1 heure sur l'option choisie.

Compétences transversales :

- *Compétences numériques 1* : Evaluation sur la plateforme PIX.
- *Anglais 2* : QCM en présentiel.
- *Préprofessionnalisation 1* : QCM d'1 heure sur poste informatique avec mention finale : Acquis ou Non acquis.

Article 9 : Contrôle continu

Chaque matière de TD donne lieu à une notation continue sur 2 notes minimum (participation, écrit, oral, etc.)

Article 10 : Bonus facultatifs. Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification (max. de 0.25 points) qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne peuvent être cumulés sur un même semestre.

Article 11 : Session 2

La 2ème session du semestre est organisée dans les mêmes conditions de contrôle terminal que la première. Lors de la session 2, la note de CT se substitue à la moyenne résultant de la note de CT et de la note de CC de session 1.

**LE DIPLOME DE LICENCE NE PEUT ETRE OBTENU ET DÉLIVRÉ
QU'APRÈS VALIDATION DES 6 SEMESTRES.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique - Bureau des Licences (Bureau 112) Av. Doyen Trotabas – 06050 Nice cedex 1
Tel : +33 04.89.15.25.33 ou +33 04.89.15.25.39 – Courriel : droit.scolarité.licence@unice.fr – Web : droit.unice.fr

UE et Matières	Type d'épreuves terminales	Notation continue (TD)	Coefficient des matières	Notation de l'UE	Crédits ECTS
SEMESTRE 1					
UE1 : DROIT CIVIL 1 (LES PERSONNES)	1 ÉCRIT de 2h	2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	6
1 enseignement obligatoire (CM+TD) :					
- CM Droit civil 1	/20		1		
- TD Droit civil 1		/20	1		
UE2 : DROIT CONSTITUTIONNEL 1	1 ÉCRIT de 2h	2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	6
1 enseignement obligatoire (CM+TD) :					
- CM Droit constitutionnel 1	/20		1		
- TD Droit constitutionnel 1		/20	1		
UE3 : FORMATION HISTORIQUE AU DROIT	1 ÉCRIT de 2h	2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	6
1 enseignement obligatoire (CM+TD) :					
- CM Formation historique	/20		1		
- TD Formation historique		/20	1		
UE4 : ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	1 ÉCRIT de 1h			/20 (Coef. 1)	6
3 enseignements obligatoires (CM) :					
- CM Vie politique française	/20		1		
- CM Introduction au Droit	/20		1		
- CM Relations internationales	/20		1		
UET : UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS TRANSVERSES		Une note par compétence		/20 (Coef. 1)	6
3 compétences obligatoires :					
- Compétences écrites 1 - Ecri+					
- Anglais 1					
- Compétences informationnelles 1					
TOTAL SEMESTRE 1				/20	30
SEMESTRE 2					
UE1 : DROIT CIVIL 2 (LES BIENS)	1 ÉCRIT de 3h	2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	6
1 enseignement obligatoire (CM+TD) :					
- CM Droit civil 2	/20		1		
- TD Droit civil 2		/20	1		
UE2 : DROIT CONSTITUTIONNEL 2	1 ÉCRIT de 3h	2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	6
1 enseignement obligatoire (CM+TD) :					
- CM Droit constitutionnel 2	/20		1		
- TD Droit constitutionnel 2		/20	1		
UE3 : ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	3 ÉCRITS de 1h			/20 (Coef. 1)	6
3 enseignements obligatoires (CM) :					
- CM Vie politique française	/20		1		
- CM Histoire du Droit	/20		1		
- CM Organisation administrative	/20		1		
UE4 : ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	1 ÉCRIT de 1h			/20 (Coef. 1)	6
1 enseignement optionnel au choix parmi (CM) :					
- CM Grands systèmes juridiques	/20		1		
- CM Histoire institutionnelle	/20		1		
UET : UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS TRANSVERSES		Une note par compétence		/20 (Coef. 1)	6
3 compétences obligatoires :					
- Anglais 2					
- Compétences numériques 1					
- Pré-professionnalisation 1					
TOTAL SEMESTRE 2				/20	30
TOTAL ANNÉE				/20	60